

**Systemique ?**

Abbé Jean Michel Gleize

page 1

**Quel genre de rapport ?**

Abbé Jean Michel Gleize

page 4

**Faut-il faire du prosélytisme ?**

Abbé Bernard de Lacoste

page 6

**Quel mondialisme ? (II)**

Abbé Jean Michel Gleize

page 9

## SYSTEMIQUE ?

Saint Augustin fut, au quatrième siècle, le docteur suscité par la Providence pour combattre l'hérésie du donatisme. Celle-ci faisait dépendre la sainteté et l'efficacité des moyens de grâce, et donc de l'Eglise, de la sainteté personnelle des ministres. Pour confondre cette hérésie, le saint évêque d'Hippone montre que les sacrements sont saints par eux-mêmes et non pas par les hommes qui les administrent. L'Eglise est faite de pécheurs et de justes et, s'il se trouve des pécheurs même parmi les ministres sacrés, les sacrements gardent pourtant toute leur force de sanctification, même s'ils sont administrés par des ministres indignes. Et, pour autant, l'Eglise demeure sainte. Car la sainteté de l'Eglise est d'abord et essentiellement la sainteté de la doctrine qu'elle prêche, des sacrements qu'elle administre et de son organisation sociale<sup>1</sup>.

2. Cette sainteté de l'Eglise est un dogme de foi divine et catholique, et ce dogme est indissociable d'un autre, celui de son indéfectibilité. Le dogme de l'indéfectibilité de l'Eglise signifie que celle-ci ne peut pas cesser d'être sainte, dans sa doctrine et dans ses moyens de sanctification. L'Eglise est donc sainte par essence et nécessaire-

ment. Pour reprendre ici le vocabulaire actuellement en vogue chez les sociologues et les scientifiques, nous pourrions dire que la sainteté de l'Eglise est « systémique », au sens où cette sainteté est d'ordre institutionnel. Car c'est d'abord et avant tout, fondamentalement, l'Eglise comme telle qui est sainte, c'est-à-dire l'Eglise prise comme institution - et non des individus isolés dans l'Eglise. Et cette sainteté pour ainsi dire institutionnelle ne peut pas souffrir de défaillance. Tout cela découle en effet de la parole de l'Evangile de saint Matthieu (chapitre XVI, verset 18) : les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Eglise, et ce en dépit de toutes les apparences.

3. De fait, nous voyons bien que, même aux heures les plus sombres de l'histoire de l'Eglise - heures au cours desquelles la malice humaine n'avait que peu à envier à celle des hommes de notre temps - les hommes d'Eglise ont reconnu leur part de responsabilité dans les abus qui ont pu fournir un prétexte aux ennemis du catholicisme. Ce fut notamment le cas au lendemain de la Renaissance, lorsque les Papes durent se défendre et défendre l'Eglise des accusations lancées par les

réformateurs protestants. Voici par exemple, ce que le pape Adrien VI écrivait au nonce Chierigati, envoyé à la diète de Ratisbonne : « Nous reconnaissons librement que Dieu a permis cette persécution de l'Eglise à cause des péchés des hommes et en particulier des prêtres et des prélats. La sainte Ecriture nous apprend que les fautes du peuple ont leur source dans les fautes du clergé. C'est pourquoi Notre Seigneur lorsqu'il voulut purifier la ville de Jérusalem alla d'abord au Temple. [...] Nous savons que même sur le Saint-Siège depuis nombre d'années beaucoup d'abominations ont été commises : abus des choses saintes, transgression des commandements de telle sorte que tout a tourné au scandale [...] Nous tous, prélats et ecclésiastiques nous nous sommes détournés de la voie de la justice »<sup>2</sup>. Lors du concile réuni à Trente pour affermir l'Eglise dans sa foi et la réformer dans sa vie, les plus hauts prélats, un cardinal Pole au début même du concile, en 1546 et un cardinal de Lorraine sur la fin en 1562, proclamaient chacun à leur tour un solennel *mea culpa* : « Si le sel s'affadit », rappelait le cardinal Pole, « il n'est plus bon qu'à être foulé aux pieds » ; et il ajoutait cette pensée profonde : « Si nous ne

<sup>1</sup> Saint Augustin, *Commentaire sur l'Evangile de saint Jean*, traités 5 et 6 dans Patrologie de Migne, série latine, t. XXXV, col. 1414-1437 ; *Du baptême contre les donatistes*, livre III, *ibidem*, t. XLIII, col. 139-152.

<sup>2</sup> Adrien VI, *Instructions au nonce Chierigati* (1522) cité par Louis Pastor, *Histoire des Papes*, t. 9, p. 103 et sq.

## CONGRÈS THÉOLOGIQUE DU Courrier de Rome

« Après *Traditionis custodes*  
comment garder la Tradition ? »

Samedi 15 janvier 2022

Paris, chapelle Notre-Dame de Consolation  
9h à 12h et 15h à 18h

En collaboration avec DICI, la lettre d'information de la Fraternité Saint-Pie X.  
Sous la présidence de l'abbé Davide Pagliarani, supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X.

- 9 h. *Vatican II et la messe traditionnelle : 50 ans de variations conciliaires ?*  
Abbé Nicolas Portail, professeur d'histoire de l'Eglise à l'Institut Universitaire Saint-Pie X
- 10 h. *La messe tridentine remet-elle en cause Vatican II ?*  
Abbé Alain Lorans, rédacteur en chef de DICI
- 11 h. *La messe tridentine divise-t-elle l'Eglise : deux messes, deux ecclésiologies ?*  
Abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire International Saint-Pie X
- 15 h. *Le droit à la messe de saint Pie V : de quoi les catholiques sont-ils privés avec Traditionis custodes ?*  
Dominique Viain, agrégé de lettres classiques
- 16 h. *L'application de Traditionis custodes dans les diocèses.*  
Abbé Benoît Espinasse, rédacteur en chef de La Porte Latine
- 17 h. *Garder la Tradition et la transmettre.*  
Abbé Davide Pagliarani, supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X

Entrée libre

Crypte de la chapelle Notre-Dame de Consolation - 23 rue Jean-Goujon - 75008 Paris

reconnaissons pas tout cela, c'est en vain que nous entrons en concile, en vain que nous invoquons le Saint-Esprit [...] Tant que cet Esprit ne nous a pas condamnés nous-mêmes devant nous-mêmes, nous ne pouvons pas encore dire qu'il soit entré en nous et il n'y entrera pas si nous refusons d'être attentifs à nos propres péchés »<sup>3</sup>. Et le cardinal de Lorraine se fera l'écho de ces paroles en citant l'Épître de saint Pierre : « Que le jugement commence par la maison du Seigneur »<sup>4</sup>. Et en 1537, une

Commission de cardinaux et de prélats adressant au pape Paul III un mémoire sur la réforme de l'Eglise reprend également les expressions de l'Écriture pour dénoncer la responsabilité des membres de la hiérarchie : « C'est par nous que le nom du Christ est blasphémé parmi les Nations »<sup>5</sup>. Mais nous voyons aussi que les mêmes dignitaires ecclésiastiques, tout en reconnaissant les péchés des membres de l'Eglise, ont affirmé la sainteté de principe de l'institution et de sa hiérarchie. Nulle

part ils n'ont parlé d'une prévarication de l'Eglise elle-même et ils se sont toujours refusés à imputer quelque défaillance institutionnelle à la société divinement instituée par Jésus Christ. Voici par exemple la réponse que, au dix-huitième encore, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, apporte aux objections que lui adressait le protestant Zinzendorf : « Vous attribuez à cette Eglise qui est l'Épouse de Jésus-Christ toujours pure, toujours sainte par elle-même les fautes de ses ministres :

<sup>3</sup> « Admonition des Légats à la deuxième session du concile, le 7 janvier 1546 » dans *Acta concilii Tridentini*, t. IV, pars prima, p. 550-551.

<sup>4</sup> 1 Pe, IV, 17.

<sup>5</sup> *Consilium delectorum cardinalium et aliorum praetorum de emendanda Ecclesia*, 1537, cité par Louis Pastor, *Histoire des Papes*, tome II, pages 138 et sq.

elle en gémit, elle les châtie, mais elle n'en est pas coupable. [...] Condamnez tant qu'il vous plaira la mauvaise conduite des évêques, des cardinaux, des Papes même quand leurs actions ne répondent pas à la sainteté de leur caractère, mais respectez l'Eglise qui leur a donné des règles saintes et qui est conduite par l'Esprit de sainteté et de vérité »<sup>6</sup>.

4. Les papes de ces deux derniers siècles n'ont pas dit autre chose. Ils n'ont pas hésité à rappeler la présence du péché dans l'Eglise : le Pape Pie IX affirme que de nombreux membres ne sont pas saints dans l'Eglise : « Il est toujours vrai cependant que l'Eglise est composée d'hommes lesquels souvent *de pulvere sordescunt* ; et bien que l'un de ses caractères soit celui de la sainteté parce qu'elle est sainte par son Fondateur, sainte par sa doctrine, sainte par la sainteté d'un grand nombre de ses membres, elle renferme aussi néanmoins dans son sein de nombreux membres qui ne sont pas saints et qui l'affligent, la persécutent et la méconnaissent »<sup>7</sup> ; le Pape Pie XI affirme : « La mission divine de l'Eglise qui s'exerce par des hommes et doit s'exercer par des hommes peut être douloureusement obscurcie par l'humain-trop humain qui par moments foisonne et revient sans cesse comme de la mauvaise herbe dans le froment du Royaume de Dieu »<sup>8</sup> ; et le Pape Pie XII rappelle à plusieurs reprises cette vérité : les pécheurs font partie de l'Eglise et le péché en quelque sorte souille malheureusement les membres de ce Corps mystique<sup>9</sup> ; il projette comme des zones d'ombre parmi les fils de lumière<sup>10</sup>. Mais les Papes de ces derniers siècles ont fait eux aussi la distinction entre les défaillances éventuelles des membres de l'Eglise et la sainteté inaltérable de l'Eglise, en précisant que

l'Eglise ne doit redouter aucun préjudice si elle reconnaît le péché de ses membres : ce péché ne saurait l'atteindre elle-même. Voici par exemple ce que rappelle Pie XI en 1923 dans l'Encyclique *Ecclesiam Dei* : « Les Orientaux schismatiques dissidents ont le devoir d'abandonner leurs antiques préjugés pour chercher à connaître la véritable vie de l'Eglise, de ne point imputer à l'Eglise romaine les écarts qu'elle condamne et auxquels elle s'efforce de remédier »<sup>11</sup>. Et encore Pie XII dans l'Encyclique *Mystici corporis* : « Que si l'Eglise manifeste des traces évidentes de la condition de notre humaine faiblesse, **il ne faut pas l'attribuer à sa constitution juridique** mais plutôt à ce lamentable penchant pour le mal des individus que son divin Fondateur souffre jusque dans les membres les plus élevés de son Corps mystique »<sup>12</sup>. Et dans ce même passage Pie XII ajoute que l'Eglise « brille d'un éclat sans tache » dans sa foi, dans ses lois, dans ses conseils évangéliques et dans ses sacrements : « Assurément notre pieuse Mère brille d'un éclat sans tache dans les sacrements où elle engendre ses fils et les nourrit ; dans la foi qu'elle garde toujours à l'abri de toute atteinte ; dans les lois très saintes qu'elle impose à tous et les conseils évangéliques qu'à tous elle propose ; enfin dans les grâces célestes et les charismes surnaturels par lesquels elle engendre avec une inlassable fécondité des troupes innombrables de martyrs, de confesseurs et de vierges ». Et il précise quelles doivent être les conditions et la signification d'une véritable et juste repentance de la part de l'Eglise : l'Eglise certes récite tous les jours le *Pater Noster* et tous les jours elle demande pardon à Dieu ; mais elle demande pardon des fautes de ses fils et non pas de ses propres fautes.

5. Ces papes de l'époque moderne sont même allés plus loin. Ils ont dit que non seulement les péchés des hommes ne portent pas ombrage à la sainteté de l'Eglise, mais qu'au contraire ces péchés contribuent à la mettre davantage en relief ; car si l'on voit que l'institution persévère en dépit des défaillances humaines, c'est un argument qui doit être invoqué en faveur de la divinité de cette institution. L'Eglise constitue alors un véritable miracle moral. Ecoutons par exemple Léon XIII : « L'historien de l'Eglise sera d'autant plus fort pour faire ressortir son origine divine qu'il aura été plus loyal à ne rien dissimuler des épreuves que les fautes de ses enfants et parfois même de ses ministres ont fait subir à cette épouse du Christ »<sup>13</sup>. Et puis surtout il y a ce texte du Pape saint Pie X tiré de l'Encyclique *Edite saepe*, qui est plus explicite : « Seul un miracle de la puissance divine peut faire que malgré l'invasion de la corruption et les fréquentes défections de ses membres l'Eglise corps mystique du Christ puisse se maintenir indéfectible dans la sainteté de sa doctrine, de ses lois et de sa fin, tirer des mêmes causes des effets également fructueux, recueillir de la foi et de la justice d'un grand nombre de ses fils des fruits très abondants de salut »<sup>14</sup>. Saint Pie X dira même encore : « Quand la licence des mœurs est plus déchaînée, plus féroce l'élan de la persécution, plus perfides les embûches de l'erreur, quand ces maux semblent la menacer de la dernière ruine, lui arracher même nombre de ses fils pour les jeter au tourbillon de l'impiété et des vices c'est alors que l'Eglise éprouve le plus efficacement la protection divine »<sup>15</sup>.

6. L'on ne saurait donc identifier, comme a voulu le faire (en son n° 1091) le Rapport de la Commission Indépendante sur les

6 Cité par A. Salmon, *La Catholicité du monde chrétien d'après la correspondance inédite du comte Louis de Zinzendorf avec le cardinal de Noailles et les évêques appelants, 1719-1728, 1929*, p. 21-22.

7 Pie IX, « Allocution à des pèlerins savoyards du 15 septembre 1876 » Les Enseignements Pontificaux de Solesmes, *L'Eglise*, t. 2, n° 435.

8 Pie XI, Allocution du 14 mars 1937, dans AAS t. XXIX (1937), p. 152.

9 Pie XII, Encyclique *Mystici corporis* du 29 juin 1943, dans AAS, t. XXXV (1943), p. 203-204.

10 Pie XII, Radio-message de Pâques aux fidèles du monde entier, le 6 avril 1958, dans AAS, t. L (1958), p. 263. Traduction française dans Les Enseignements Pontificaux de Solesmes, *L'Eglise*, t. 2, n° 1512.

11 Pie XI, Encyclique *Ecclesiam Dei* du 12 novembre 1923, dans AAS t. XV (1923), p. 580.

12 Pie XII, Encyclique *Mystici corporis* du 29 juin 1943 dans AAS, t. XXXV (1943), p. 225. Traduction française dans Les Enseignements Pontificaux de Solesmes, *L'Eglise*, t. 2, n° 1065-1066.

13 Léon XIII, *Lettre aux évêques et au clergé de France* du 8 septembre 1899 dans *Acta Leonis XIII*, t. 7, page 295.

14 Saint Pie X, Encyclique *Edita saepe* du 26 mai 1910, dans AAS, t. II (1910), p. 361. Traduction française dans Les Enseignements Pontificaux de Solesmes, *L'Eglise*, t. 1, n° 726.

15 Saint Pie X, Encyclique *Edita saepe* du 26 mai 1910, dans AAS, t. II (1910), p. 360. Traduction française dans Les Enseignements Pontificaux de Solesmes, *L'Eglise*, t. 1, n° 724.

Abus Sexuels dans l'Eglise (CIASE) remis à la Conférence épiscopale française le 5 octobre dernier, l'ensemble des faits incriminés dans l'Eglise à « un phénomène systémique ». Car c'est commettre la confusion qui a toujours été clairement dénoncée et réprouvée dans la Révélation divine, telle que la propose depuis plus de vingt siècles le Magistère divinement institué. Le Rapport présenté aux évêques de France par le Président de ladite Commission, Monsieur Charles Sauvé, parle (dans sa Recommandation n° 24) d'une « responsabilité systémique de l'Eglise » et d'une « défaillance institutionnelle ». Autant d'affirmations qui ne sauraient souffrir la confrontation avec

la parole de l'Evangile de saint Matthieu : « Et portae inferi non praevalerunt adversus eam ».

7. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique ayant jadis usé aux Indes de cruelles représailles pour maîtriser une révolte, un député travailliste, pour s'en plaindre au ministre des Colonies, lui demanda ce qui désormais distinguait son pays de l'Allemagne nazie. « Mon honorable collègue », répondit le ministre, « semble ignorer une distinction fondamentale : les Allemands appliquent leurs principes ; nous, nous violons les nôtres ». Autant dire que la distinction aurait quand même pu - et dû - sauter aux yeux de Charles Sauvé et

de ses pairs. « Que si l'Eglise manifeste des traces évidentes de la condition de notre humaine faiblesse », disait déjà Pie XII, « il ne faut pas l'attribuer à sa constitution juridique mais plutôt à ce lamentable penchant pour le mal des individus que son divin Fondateur souffre jusque dans les membres les plus élevés de son Corps mystique ». Penchant qui est le triste privilège non des membres de l'Eglise pris comme tels mais de l'humanité en général. Et c'est justement pour y remédier que Dieu a voulu établir ici-bas son Eglise comme le moyen indéfectible du salut et de la sainteté.

Abbé Jean-Michel Gleize

## QUEL GENRE DE RAPPORT ?

Les miracles de Lourdes sont des faits parfaitement observables aux yeux de la droite raison et de la science médicale <sup>1</sup>. Les premières guérisons ont lieu dès 1858, et pour l'ensemble de cette année 1858, on dénombre une centaine de guérisons inexplicables, enregistrées par le docteur Dozous, d'abord incrédule, mais qui finit par être convaincu lors de la guérison de son patient Louis Bouriette, 54 ans atteint d'une amaurose à l'œil droit. Ce patient est guéri après avoir aspergé son œil avec de l'eau de la Grotte de Lourdes, en mars 1858. Sur cette centaine de guérisons, sept furent reconnues comme des miracles authentiques par l'Eglise. Pour ce faire, Mgr Laurence, évêque de Tarbes institue une Commission de médecins experts, chargée de rédiger un rapport, puis une Commission canonique qui reprend le rapport de la Commission médicale. Tout cela aboutit le 18 janvier 1862, au mandement épiscopal de Mgr Laurence qui affirme à la fois l'authenticité des apparitions de 1858 et l'origine

surnaturelle des sept guérisons.

2. Par la suite, c'est-à-dire à partir de 1866, les cas de guérisons furent signalés par les chapelains de la Grotte dans le bulletin officiel, les *Annales de Notre Dame de Lourdes* et en 1884, le docteur de Saint-Maclou fonde une instance médicale officielle, le *Bureau des constatations* chargé d'examiner ces guérisons déclarées. « Non seulement il ne manifestait aucune espèce de partialité en faveur d'une explication miraculeuse du changement survenu mais au contraire il avait tout l'air d'un homme faisant preuve d'une partialité déterminée pour toute explication qui excluait le miraculeux, si je n'avais pas su que c'était un excellent et pieux catholique » <sup>2</sup>. En 1892, le docteur Boissarie succède au docteur de Saint-Maclou après avoir publié en 1891 la première histoire médicale des guérisons de Lourdes. Le *Bureau des constatations* devient en 1946 le *Bureau médical de Lourdes*. Ce Bureau médical n'est pas une instance médicale

catholique mais une instance médicale tout court. Il commence par constater une première fois le cas de guérison. Par la suite le patient est invité à se présenter au moins une autre fois au Bureau Médical et parfois même pendant plusieurs années pour que la guérison puisse être qualifiée de durable et non pas considérée comme une amélioration passagère. Les guérisons qui ne sont pas retenues comme des cas inexplicables par la science médicale sont : celles qui sont réelles et explicables par des facteurs d'ordre naturel ; celles où l'amélioration n'est que fonctionnelle ; les guérisons de nature psychiatrique, où le discernement est très aléatoire. De 1858 à fin 1998, sur 6772 guérisons déclarées, 2000 sont constatées non explicables par le Bureau Médical. En 1947 Mgr Théas crée le *Comité médical national* qui devient en 1954 le *Comité Médical International de Lourdes (CMIL)*. C'est la deuxième instance au-dessus du Bureau Médical pour un deuxième examen des cas. Depuis 1975, est requis de plus, avant l'examen

<sup>1</sup> Léonard-Marie Cros : *Lourdes, 1858. Témoins de l'événement*, Paris Lethielleux, 1957 ; René Laurentin-Bernard Billet : *Lourdes. Documents authentiques*, 7 vol. Lethielleux, 1957 (témoignages de 1878) ; Quatre thèses de médecine et études médicales ont été consacrées à ces phénomènes, dont celle qui étudie la guérison miraculeuse authentifiée en 1999 : Marianne Sirop, *Guérison inexplicable à Lourdes. Un cas diagnostiqué : sclérose en plaques. Analyse des facteurs de la guérison*. Thèse soutenue le 17 octobre 1994 à la Faculté de médecine de Lyon-Sud (Université Claude Bernard-Lyon I). 188 pages dactylographiées.

<sup>2</sup> Richard Clarke, sj, *Lourdes et ses miracles*, 1892. Le père Clarke est un témoin privilégié puisqu'il a séjourné auprès du docteur de Saint-Maclou en 1887.

accompli par le CMIL, un rapport de la Commission médicale du diocèse d'origine de la personne guérie.

3. L'examen de toutes ces instances, ainsi que les rapports qui en sont le fruit, se justifient aux yeux de la droite raison, car le miracle est un fait constatable par la science. Il s'agit en effet d'un résultat bien visible, produit par Dieu seul en dehors du mode de production de la nature créée. Le concile Vatican I l'affirme, dans la constitution *Dei Filius* : « Pour que l'hommage de notre foi soit conforme à la raison (Rom XII, 1) Dieu a voulu que les secours intérieurs du Saint-Esprit soient accompagnés de preuves extérieures de sa Révélation, à savoir des faits divins, et surtout les miracles et les prophéties qui, en montrant de manière impressionnante la toute-puissance de Dieu et sa science sans borne, sont des signes très certains de la Révélation divine, adaptés à l'intelligence de tous »<sup>3</sup>. Et le *Serment antimoderniste* du Pape saint Pie X le redit avec une insistance marquée : « J'admets et je reconnais les preuves extérieures de la Révélation, c'est-à-dire les faits divins, particulièrement les miracles et les prophéties comme des signes très certains de l'origine divine de la religion chrétienne et je tiens qu'ils sont tout à fait adaptés à l'intelligence de tous les temps et de tous les hommes, même ceux d'aujourd'hui »<sup>4</sup>. Le miracle doit jouer le rôle d'un motif de crédibilité, et pour ce faire, il est nécessaire qu'il soit constatable, comme tel, par la droite raison, laissée à ses propres lumières - comme tel, c'est-à-dire comme un fait d'ordre naturel (par exemple une guérison), dont la production apparaît inexplicable par le moyen d'aucune cause de ce même ordre naturel. Le miracle se définit en effet comme un résultat qui est surnaturel, non en lui-même, dans son essence, mais précisément parce qu'il dépasse les capacités de production et les exigences de la nature créée, alors qu'il ne dépasse pas ses capacités de connaissance<sup>5</sup>. Par conséquent, la droite raison doit être en mesure de vérifier par ses seules lumières qu'une guérison est

inexplicable aux yeux de la science médicale. Le rapport qui constate le caractère inexplicable de ce genre de guérisons se doit alors d'être celui d'une instance proprement médicale, c'est-à-dire un rapport dressé en vertu de critères exclusivement scientifiques. Voilà pourquoi aussi bien le Bureau Médical des Constatations que le Comité Médical International de Lourdes sont des organismes essentiellement aconfessionnels. Cette aconfessionnalité est déjà suffisante, puisque les lumières de la foi ou l'influence de la religion n'ont de soi rien à faire dans le discernement. Et cette aconfessionnalité est de surcroît nécessaire, car elle donne en l'occurrence une garantie d'authenticité et d'impartialité, puisque le verdict n'en apparaît que mieux comme celui de la science pourvue de toutes ses ressources.

4. Il en va tout autrement de la sainte Eglise de Dieu, de l'Eglise catholique. A l'instar du Christ, celle-ci n'est pas seulement humaine. Elle est divine et humaine. Et lorsque nous disons qu'elle est aussi bien divine qu'humaine, nous voulons dire qu'elle est essentiellement et intrinsèquement divine, dans son être institutionnel et dans sa nature de société - de la même manière que Jésus Christ est essentiellement et intrinsèquement Dieu, dans son être et sa nature mêmes. Comme le Christ, l'Eglise possède une dualité de natures, divine et humaine, dans l'unité d'une même personnalité divine - personnalité au sens propre d'une personne et d'un être physique chez le Christ, personnalité au sens impropre d'une personne et d'un être moral chez l'Eglise. L'Eglise, pour reprendre les expressions précises dont usent les théologiens, est une réalité surnaturelle quant à la substance, et pas seulement quant au mode<sup>6</sup>. Autrement dit, l'Eglise n'est pas seulement surnaturelle comme peut l'être un miracle, c'est-à-dire comme une guérison bien observable, quoique produite en dehors des capacités de la nature créée ; l'Eglise est aussi et surtout surnaturelle comme le sont la grâce et les mystères de foi, c'est-à-dire comme des

réalités qui dépassent non seulement les capacités de production de la nature créée mais encore ses capacités de connaissance. L'Eglise est certes en partie reconnaissable aux yeux de la seule raison, dans ce qu'il y a d'humain en elle et du point de vue où elle se définit comme une société visible. Mais l'Eglise n'est pas totalement reconnaissable aux yeux de la seule raison, car elle ne l'est pas dans ce qu'il y a de divin en elle et du point de vue où elle se définit comme une société qui n'est pas comme les autres, comme une société d'ordre proprement surnaturel, comme le Corps mystique du Christ, ou, ainsi qu'aimait à le dire le regretté Père Calmel, comme le Royaume de la grâce. Voilà pourquoi un rapport du genre de celui remis par Monsieur Sauvé aux évêques de France, rapport qui se veut élaboré à partir des seules lumières de la raison naturelle, et qui émane en conséquence d'une Commission aconfessionnelle, est littéralement sans objet et sans aucune valeur démonstrative. Comment en effet avoir la prétention de constater le caractère « systémique » des crimes reprochés à certains membres de la hiérarchie cléricale ou la « défaillance institutionnelle » de la société ecclésiastique, dès lors que l'on se ferme délibérément les yeux sur la nature profonde de l'Eglise, en faisant abstraction des lumières de la foi, les seules qui peuvent donner à la raison l'intelligence suffisante de ce grand mystère du Royaume de la grâce ?

5. Un rapport de ce genre n'est pas seulement voué d'avance à l'échec - c'est-à-dire à l'erreur. Il est inexcusable. Car si la raison laissée à ses seules lumières ne peut avoir idée de la nature profonde de l'Eglise, elle reste capable de se rendre compte qu'il y a là un mystère qui la dépasse - et qui appelle la soumission de la foi. En effet, dit le concile Vatican I, « l'Eglise [...] est **par elle-même** un grand et perpétuel motif de crédibilité et un témoignage irréfutable de sa mission divine »<sup>7</sup>. Et elle l'est grâce à ces faits parfaitement constatables par la droite raison que sont les miracles, « car c'est à l'Eglise catholique seule », dit

<sup>3</sup> DS 3009.

<sup>4</sup> DS 3539.

<sup>5</sup> Cf. Réginald Garrigou-Lagrange, *De Revelatione*, t. I, 3<sup>e</sup> édition, 1929, p. 202-203.

<sup>6</sup> Garrigou, *ibidem*.

<sup>7</sup> DS 3013.

encore Vatican I, « que se réfèrent tous ces signes si nombreux et si admirables disposés par Dieu pour faire apparaître avec évidence la crédibilité de la foi chrétienne ». Elle l'est plus encore et surtout par elle-même « à cause de son admirable propagation, de son éminente sainteté et de son inépuisable fécondité en tout bien, à cause aussi de son unité catholique et de son invincible fermeté », autrement dit à cause de ses notes, qui sont les quatre composantes de ce grand miracle moral qu'est la vie même de l'Eglise, vie profonde qui demeure inaltérable par-delà tous les péchés, même les plus redoutables, de ses

membres. L'Eglise est ainsi, dit pour finir Vatican I, « comme un étendard levé parmi les nations », selon la prophétie d'Isaïe, chapitre XI, verset 12. Elle l'est, alors même que la corruption du péché qui atteint ses membres semblerait lui retirer toute crédibilité. « Seul un miracle de la puissance divine », dit le Pape saint Pie X, « peut faire que, malgré l'invasion de la corruption et les fréquentes défections de ses membres, l'Eglise, Corps mystique du Christ, puisse se maintenir indéfectible dans la sainteté de sa doctrine, de ses lois et de sa fin, tirer des mêmes causes des effets également fructueux, recueillir de

la foi et de la justice d'un grand nombre de ses fils des fruits très abondants de salut »<sup>8</sup>.

6. C'est ce grand miracle de l'indéfectibilité de l'Eglise qui condamne, aujourd'hui comme hier, tous les rapports du genre où a cru pouvoir se commettre un Jean-Marc Sauvé, au bénéfice des évêques de France. Voilà pourquoi ni l'aveugle ni ceux qu'il conduit ne sauraient être totalement excusés d'avoir manqué à la lumière.

*Abbé Jean-Michel Gleize*

---

<sup>8</sup> Saint Pie X, Encyclique *Edita saepe* du 26 mai 1910, dans AAS, t. II (1910), p. 361. Traduction française dans Les Enseignements Pontificaux de Solesmes, *L'Eglise*, t. 1, n° 726.

## FAUT-IL FAIRE DU PROSÉLYTISME ?

Le pape François condamne fréquemment et énergiquement le prosélytisme des catholiques. Ce thème revient très souvent dans ses communications orales et écrites. Pourquoi une telle insistance ? Quelle est la doctrine catholique en la matière ?

### 1 Le sens du mot *prosélytisme*

Ce terme dérive de « prosélyte », qui signifie étymologiquement « nouveau venu dans un pays étranger ». Ce mot est utilisé dans la Bible pour désigner les gentils, ou non-juifs, qui vivaient de manière stable avec le peuple d'Israël et qui se proposaient d'entrer dans l'Alliance et d'observer la loi de Moïse. De là, il est passé au langage chrétien. Le prosélytisme est l'attitude de personnes cherchant à convertir d'autres personnes à leur foi. De nos jours, le terme a une connotation négative et désigne un comportement souvent agressif, dénué de tout respect d'autrui. Il est assimilé à une propagande intempestive et même

à une certaine violence destinées à faire de nouveaux adeptes. L'usage courant du mot demande de faire les distinctions suivantes.

Quant au mode, il faut distinguer un bon prosélytisme, qui use de douceur et cherche à convaincre en respectant la liberté de l'interlocuteur ; et le mauvais prosélytisme, qui est agressif, violent et menaçant.

Quant au but recherché, il faut distinguer le prosélytisme louable, qui vise le bien de la personne ; et le condamnable, qui cherche à exploiter le prochain au profit d'une secte.

Il est évident que les deux significations négatives du mot (quant au mode et quant au but) ne correspondent pas à l'esprit catholique. Tout catholique doit rejeter ces prosélytismes-là. L'esprit missionnaire s'inspire de la charité théologique et rejette

l'agressivité sectaire.

Mais si l'on entend prosélytisme sans connotation péjorative, comme simple tentative de convaincre autrui de se convertir au catholicisme, grâce à des arguments rationnels, ce comportement est-il catholique ? Le pape François répond par la négative, comme les citations ci-dessous le montrent.

### 2 Ce que dit François

Dans l'avion du retour du Bangladesh, le 2 décembre 2017, le pape François dit : « La paix se brise quand commence le prosélytisme. Il y a différentes manières de faire du prosélytisme, mais ce n'est pas l'Évangile ».

Lors des Journées mondiales de la jeunesse, à Cracovie, un jeune l'a interrogé sur la conduite à tenir avec « un ami athée pour qu'il se convertisse ». « La dernière chose à faire est de dire quelque chose ! », lui a répondu le pape du tac-au-tac. « Tu

vis l'Évangile, et s'il te demande pourquoi tu agis comme cela, alors tu lui expliques et tu laisses l'Esprit Saint l'activer »<sup>1</sup>. La conversion ne peut venir que « de la force et de la douceur de l'Esprit Saint » ; non d'une tentative de « convaincre l'autre mentalement, par l'apologétique ou la raison »<sup>2</sup>.

Le pape François déclare aussi dans sa conférence de presse du 21 juin 2018 : « Dans le mouvement œcuménique, nous devons ôter du dictionnaire un mot : prosélytisme. C'est clair ? Il ne peut y avoir d'œcuménisme s'il y a du prosélytisme, il faut choisir : ou tu as un esprit œcuménique, ou tu es "prosélyte" ». Il dit de même au Maroc le 31 mars 2019 : « Les chemins de la mission ne passent pas par le prosélytisme, qui conduit toujours à une impasse. (...) S'il vous plaît, pas de prosélytisme ! L'Église croît non par prosélytisme mais par le témoignage ».

Dans son discours du 20 mai 2019, le pape a mis en garde contre une confusion possible entre évangélisation et prosélytisme. « L'évangélisation est le témoignage de Jésus-Christ, mort et ressuscité. C'est lui qui attire. (...) Il ne s'agit pas de chercher de nouveaux membres pour cette "société catholique", non ; c'est faire voir Jésus : qu'il se fasse voir dans ma personne, dans mon comportement ; et ouvrir à travers ma vie des espaces à Jésus ».

L'évangélisation libre alors que le prosélytisme assujettit, a-t-il précisé en septembre 2019<sup>3</sup>.

Cet enseignement n'est pas nouveau. Benoît XVI, dans une homélie du 13 mars 2007 au Brésil, disait : « L'Église ne fait pas de prosélytisme. Elle se développe plutôt par "attraction": comme le Christ "attire chacun à lui" par la force de son amour, qui a culminé dans le sacrifice de la Croix, de même, l'Église accomplit sa mission

dans la mesure où, associée au Christ, elle accomplit chacune de ses œuvres en conformité spirituelle et concrète avec la charité de son Seigneur ».

En 1986, Jean-Paul II s'adressait en ces termes aux participants à un colloque théologique judéo-chrétien : « Votre colloque peut aider à éviter la méprise du syncrétisme, la confusion de notre identité réciproque de croyants, l'ombre et la suspicion du prosélytisme. Vous mettez effectivement en œuvre les perspectives du concile Vatican II, qui ont été aussi le thème des Documents postérieurs de la Commission du Saint-Siège pour les relations religieuses avec le judaïsme »<sup>4</sup>. Il écrivait aussi le 28 juin 2003 : « En même temps, je veux une fois encore assurer les pasteurs, ainsi que nos frères et sœurs des Églises orthodoxes, que la nouvelle évangélisation ne peut en aucune manière être confondue avec le prosélytisme, restant sauf le devoir de respecter la vérité, la liberté et la dignité de toute personne »<sup>5</sup>.

Ces citations montrent que le pape François, dans la ligne de ses deux prédécesseurs, n'est pas opposé à l'évangélisation. Il encourage même les catholiques à être missionnaires, comme on le lit dans *Evangelii Gaudium* (ch. 5), mais il entend le mot évangélisation dans un sens restreint : montrer l'exemple d'une vie catholique, être un témoin de l'Évangile par son comportement. En revanche, il ne veut pas que les catholiques usent d'arguments pour convaincre, pour persuader les non-catholiques d'embrasser le catholicisme. En d'autres termes, si quelqu'un veut se convertir au catholicisme, sa démarche doit être spontanée, sans qu'un catholique l'ait occasionnée par une discussion. L'usage de l'apologétique pour favoriser une conversion est condamné.

Remarquons que le pape Jean-Paul II est allé plus loin en condamnant non seulement la

tentative de conversion par des arguments apologétiques, mais même toute tentative de conversion à l'égard des juifs : « Chacune de nos religions [chrétienne et juive], dans la pleine conscience des liens qui l'unissent à l'autre, et en premier lieu de ce lien dont parle le Concile, veut être reconnue et respectée dans son identité propre, au-delà de tout syncrétisme et de toute appropriation équivoque »<sup>6</sup>. Il dit aussi aux juifs : « Oui, par ma voix, l'Église catholique [...] reconnaît la valeur du témoignage religieux de votre peuple »<sup>7</sup>. « Est-il besoin de préciser, surtout pour ceux qui demeurent sceptiques, voire même hostiles, que ce rapprochement ne saurait se confondre avec un certain relativisme religieux et moins encore avec une perte d'identité ? [...] Que Dieu donne aux chrétiens et aux juifs de se rencontrer davantage, d'échanger en profondeur et à partir de leur propre identité, sans jamais l'obscurcir d'un côté comme de l'autre, mais en cherchant vraiment la volonté de Dieu qui s'est révélé »<sup>8</sup>.

Benoît XVI dit exactement la même chose aux juifs : « Dans ce qui nous distingue les uns des autres de par notre intime conviction de foi nous devons nous respecter et nous aimer mutuellement »<sup>9</sup>.

### 3 En pratique

Cet enseignement des papes récents ne reste pas purement théorique. Il est mis en œuvre dans l'apostolat. Déjà en 1993, les représentants de l'Église catholique s'étaient engagés à ne pas chercher à convertir les schismatiques orthodoxes. Voici ce qu'a signé le Saint-Siège dans les accords de Balamand (n°22) : « Nous le rejetons [l'uniatisme] comme méthode de recherche d'unité. (...) L'action pastorale de l'Église catholique tant latine qu'orientale ne tend plus à faire passer les fidèles d'une Église à l'autre ; c'est-à-dire ne vise plus au prosélytisme parmi les orthodoxes. Elle vise à répondre aux besoins spirituels de ses propres fidèles et n'a aucune volonté d'expansion aux

1 Conférence de presse du 2 décembre 2017 dans l'avion citée par le journal *La Croix*.

2 Ibidem.

3 *La Civiltà Cattolica* du 26 septembre 2019.

4 « Allocution du 6 novembre 1986 au colloque international judéo-chrétien » dans DC n° 1931 (4 janvier 1987), p. 34.

5 *Ecclesia in Europa*, n° 20.

6 Jean-Paul II, « Discours du 13 avril 1986 lors de sa visite à la synagogue de Rome » dans DC n° 1917, p. 438.

7 Jean-Paul II, « Discours du 9 octobre 1998 à la communauté juive d'Alsace » dans DC n° 1971, p. 1027.

8 Jean-Paul II, « Discours du 6 mars 1982 aux délégués des conférences épiscopales pour les relations avec le judaïsme » dans DC n° 1827, p. 340.

9 Benoît XVI, « Allocution lors de la visite à la synagogue de Cologne, le 19 août 2005 » dans DC n° 2343, p. 892.

dépens de l'Église orthodoxe »<sup>10</sup>.

La même pratique est enseignée à l'égard des juifs : il ne faut plus chercher à les convertir au catholicisme. C'est ce qu'on lit dans le document de la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, daté du 10 décembre 2015 : « L'Église catholique ne conduit et ne promeut aucune action missionnaire institutionnelle spécifique en direction des juifs »<sup>11</sup>.

C'est donc clair : même s'il y a un témoignage, ce n'est pas pour convertir.

#### 4 Une insistance étonnante

Si le prosélytisme est très répandu chez les musulmans et dans les sectes, il ne l'est pas chez les catholiques du 21<sup>e</sup> siècle, d'où une légitime interrogation sur la pertinence des propos du pape. Le vaticaniste Sandro Magister commente avec justesse : « Si par "prosélytisme", le pape François entend une activité missionnaire exercée à outrance, forcée, qui se mesure au nombre de nouveaux baptisés, où a-t-il donc été chercher qu'il s'agirait d'un réel "danger" qui "refait surface" au sein de l'Église catholique ? Mystère. Parce que s'il y a bien une réalité incontestable dans l'Église de ces cinquante dernières années, ce n'est pas l'excès mais plutôt l'effondrement de l'élan missionnaire »<sup>12</sup>.

#### 5 Un enseignement qui n'est pas catholique

Le mot *prosélytisme* n'est habituellement pas utilisé dans l'Église. On parle plutôt d'esprit missionnaire ou d'apostolat. Mais si l'on considère la réalité désignée par ce mot, il est aisé de constater que le prosélytisme a été pratiqué par de nombreux saints. Pensons par exemple, au 2<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, à saint Justin, esprit ouvert et bon connaisseur des philosophes de son temps. Après sa conversion au christianisme, il dépensa toute son énergie, par sa parole et par sa plume, à convertir les non-chrétiens, et notamment les juifs, à la religion du Christ. Il suffit de lire son

*Dialogue avec le juif Triphon* pour constater avec quelle ardeur il argumente pour convaincre que seule la religion chrétienne est la vraie. Il fut arrêté à Rome pour prosélytisme et exécuté en l'an 166 parce qu'il ne voulait pas renier sa foi. Mentionnons aussi saint François de Sales qui, par son prosélytisme, convertit la quasi-totalité du Chablais protestant au catholicisme. Et que dire des saints Martin, Boniface, François Xavier, Pierre Canisius, Josaphat, etc. ? On raconte que saint Dominique, en 1204, fut confronté dans le Languedoc à l'hérésie des Albigeois. Il se sentait ému d'une profonde compassion pour ces âmes abusées, marchant vers leur perte éternelle. Un soir, dans une auberge de Toulouse, il s'aperçut que son hôte était cathare. Il l'obligea alors à rendre raison de sa croyance. Toute la nuit, oublieux de la fatigue de la route qu'il reprendrait le lendemain matin, Dominique le pressa de ses questions brûlantes. Le pauvre homme exposa la doctrine cathare. « Dominique sut débrouiller ces inconséquences et ces confusions. Avec force, il discuta sans défaillance. Avec amour, il sut persuader. L'homme ne put résister à l'Esprit qui parlait par cette bouche convaincue. Lorsque le jour parut, il se rendit à la lumière. Dominique s'en alla joyeux d'avoir gagné son frère, bouleversé du contact intime pris avec l'hérésie, tout animé par ce premier succès apostolique hors des frontières de sa Castille »<sup>13</sup>. Il est à craindre que le pape François condamnerait ce zèle de saint Dominique pour convertir ses frères.

#### 6 Que dit saint Thomas d'Aquin ?

S'interrogeant sur les débats publics entre catholiques et hérétiques, le Docteur angélique écrit : « Il ne faut pas disputer dans les choses qui sont de foi comme si on avait des doutes à leur sujet, mais avec le dessein de manifester la vérité et de réfuter les erreurs. Pour la confirmation de la foi, il faut en effet de temps en temps disputer avec les infidèles. Tantôt c'est bien pour la défense même de la foi, selon le mot de saint Pierre : "Toujours prêts à

donner satisfaction à toute personne qui vous demande raison de l'espérance et de la foi qui est en vous". Tantôt c'est pour convaincre ceux qui sont dans l'erreur, selon le mot de saint Paul : "Qu'il soit vaillant pour exhorter dans la saine doctrine et pour réfuter les contradicteurs" »<sup>14</sup>.

Saint Thomas, fidèle écho de la Tradition, reconnaît ici le bien-fondé de la discussion et du débat dans le but de convaincre l'hérétique de la vérité du catholicisme.

#### 7 Que dit le Magistère de l'Église ?

Le pape Pie IX, dans *Mortalium animos*, a bien montré que le seul œcuménisme catholique consiste non dans un dialogue inter-religieux mutuellement enrichissant, mais dans le souci du retour des égarés à l'unique bercail : « L'union des chrétiens ne peut être procurée autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule véritable Église du Christ, qu'ils ont eu jadis le malheur d'abandonner ». Et saint Pie X écrit dans la *Lettre sur le Sillon* en 1910 : « Si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent. Il les a tous aimés pour les instruire, les convertir et les sauver ». Cet enseignement se fonde sur une vérité que les papes ont souvent rappelée, et sur laquelle Pie IX est revenu à maintes reprises : « Nous connaissons parfaitement le dogme catholique, à savoir qu'en dehors de l'Église catholique personne ne peut être sauvé »<sup>15</sup>. C'est cette conviction qui a poussé les apôtres et, après eux, des milliers de catholiques, à évangéliser les infidèles, à risquer leur vie et même à verser leur sang pour détourner les égarés de leurs erreurs et leur transmettre l'enseignement de l'Église. Telle est la réponse à l'ordre du Christ : « Allez évangéliser les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé »<sup>16</sup>.

<sup>10</sup> La Documentation catholique du 1<sup>er</sup> août 1993, page 711.

<sup>11</sup> La Documentation catholique d'avril 2016, page 35.

<sup>12</sup> Article publié sur le site www.diakonos.be le 22 mai 2019.

<sup>13</sup> M. H. Vicaire, *Histoire de saint Dominique*.

<sup>14</sup> *Somme théologique*, IIa IIae, q. 10 art. 7 ad 3.

<sup>15</sup> Encyclique *Quanto conficiamur* du 10 août 1863 aux évêques d'Italie, Dz 2867.

<sup>16</sup> Mat. XXVIII, 19.



### 8 La source de cette erreur

Le refus de toute forme de prosélytisme a sa source dans les erreurs ecclésiologiques du concile Vatican II. Refusant le dogme « Hors de l'Église point de salut », les modernistes prétendent que « par son incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme »<sup>17</sup>. Jean-Paul II en conclut : « Dans l'Esprit-Saint, chaque personne et chaque peuple sont devenus, par la croix et la résurrection du Christ, des enfants de Dieu, des participants de la nature divine et des héritiers de la vie éternelle »<sup>18</sup>. Au lieu de dire que l'Église du Christ est l'Église catholique, le Concile écrit que l'Église du Christ « subsiste dans l'Église catholique »<sup>19</sup>, laissant entendre que l'Église du Christ s'étendrait en dehors

de l'Église catholique, de manière imparfaite, grâce aux éléments d'Église présents dans les autres confessions chrétiennes. Mentionnons enfin cette affirmation inacceptable du Concile : « L'esprit du Christ ne refuse pas de se servir d'elles [les Églises et communautés séparées] comme de moyens de salut »<sup>20</sup>.

Ces erreurs ont détruit l'esprit missionnaire. Si l'on peut se sauver sans être catholique, à quoi bon se fatiguer pour essayer de convertir les infidèles ? Tout au plus à aider l'homme à prendre conscience de sa dignité divine.

### 9 Conclusion

Si l'on entend par prosélytisme un zèle

ardent pour convertir les âmes au catholicisme, le prosélytisme est catholique. C'est l'esprit missionnaire. C'est l'esprit des apôtres. Il est un effet de la charité envers le prochain. Si mon prochain est dans l'erreur et sur le chemin de la damnation, je vais faire tout ce qui dépend de moi pour l'éclairer et le mettre sur le droit chemin. Pour cela, je vais prier pour lui, lui montrer le bon exemple et même, n'en déplaise au pape François, lui parler et tenter de le convaincre, avec délicatesse et prudence, que le Christ n'a fondé qu'une seule religion, hors de laquelle il n'y a pas de salut.

*Abbé Bernard de Lacoste*

<sup>17</sup> *Gaudium et spes* n° 22.

<sup>18</sup> Jean-Paul II, Message aux peuples d'Asie du 21 février 1981, *La Documentation catholique* du 15 mars 1981 page 281.

<sup>19</sup> *Lumen Gentium* n° 8.

<sup>20</sup> *Unitatis redintegratio* n° 3.

## QUEL MONDIALISME ? (II)

« La mort de l'humanité n'est pas seulement le résultat concevable du triomphe du socialisme, elle constitue le but du socialisme »<sup>1</sup>. Telle est la conclusion du livre d'Igor Chafarévitch (1923-2017), *Le Phénomène socialiste*. Né à Jytomyr en Ukraine et mort à Moscou, Igor Chafarévitch consacra sa vie à l'étude des mathématiques, contribuant tout particulièrement à la théorie algébrique des nombres. Mais il fut surtout connu en raison de son opposition au régime soviétique, et pour son œuvre critique du socialisme. Il fut l'auteur des articles « Passé et avenir du socialisme » et « La Russie a-t-elle un avenir ? » dans le recueil *Des voix sous les décombres*, publié sous la

direction d'Alexandre Soljénitsyne. Le livre précité condense toute sa pensée sur ce point. Il représente un fruit parvenu à maturité. Son acuité a été saluée en son temps comme elle le méritait.

2. Ce livre se divise en trois parties.

3. Les deux premières étudient les différentes formes prises au cours de l'histoire par ce qu'il est convenu d'appeler « socialisme », autrement dit les différents phénomènes qui correspondent à l'appellation unique. L'auteur commence d'ailleurs par préciser, dans son *Introduction*, ce qu'il entend par là. « Le terme socialisme désigne fréquemment deux phénomènes

entièrement différents : a) l'enseignement doctrinal, avec le programme et l'appel qui en découlent ; b) le régime social existant réellement dans le temps et dans l'espace »<sup>2</sup>. La première partie est intitulée « Le socialisme chiliastique ». L'adjectif « chiliastique »<sup>3</sup> désigne ici le noyau commun à toutes les doctrines dites socialistes : « elles dénoncent catégoriquement le système existant dont elles réclament la destruction, elles brossent le tableau d'une société plus juste et plus heureuse, où tous les grands problèmes seront résolus et elles proposent enfin les moyens d'y parvenir »<sup>4</sup>. L'auteur examine ainsi successivement le socialisme dans l'antiquité, le socialisme des hérésies au Moyen âge et

<sup>1</sup> Igor Chafarévitch, *Le Phénomène socialiste*, Editions du Seuil, 1977, p. 323.

<sup>2</sup> Chafarévitch, p. 15.

<sup>3</sup> Du substantif masculin « chiliaste », signifiant celui qui croyait au millénium, c'est-à-dire à un âge d'or devant survenir au terme d'une période de mille ans, dit Littré.

<sup>4</sup> Chafarévitch, p. 16.

à l'époque moderne, le socialisme des philosophes, de l'époque moderne à l'époque contemporaine. En résumé, les différentes doctrines socialistes conservent la même idée d'une chute de l'humanité et de son retour à l'état originel sous une forme enfin parfaite. Cette idée se décompose en trois étapes : a) le mythe d'un état naturel originel, d'un « siècle d'or » détruit par le mal, c'est-à-dire par la propriété privée et l'inégalité qu'elle entraîne ; b) la mise en accusation du monde contemporain, qui n'est que bon à être détruit, car c'est seulement sur ses débris que l'on pourra édifier une société nouvelle capable d'assurer aux hommes le vrai bonheur ; c) l'annonce de cette société nouvelle construite sur les principes socialistes et exempte des défauts dont souffre la société actuelle ; d) l'appel à une libération de l'ordre établi, des institutions sociales en place et de la propriété privée. La deuxième partie, qui est intitulée « Les Etats socialistes », étudie la mise en pratique du phénomène du socialisme chiliastique, à travers un certain nombre d'expériences concrètes, à travers un certain nombre d'Etats ou d'organisations étatiques dont l'existence repose sur les principes socialistes. L'auteur envisage cette mise en pratique dans l'Amérique du sud (avec l'Empire des Incas), dans l'Orient ancien (avec l'ancienne Egypte) et dans l'ancienne Chine <sup>5</sup>.

4. La troisième partie s'appuie sur ces données dûment observées pour tenter une « Analyse du phénomène socialiste », pour reprendre l'intitulé que l'auteur donne à cette dernière partie de son livre. Les chapitres les plus instructifs y sont les deux derniers, où Chafarévitch explique la conclusion à laquelle il finit par aboutir : il résulte de toute son analyse que, au-delà des différents éléments dont elle se compose, l'idéologie socialiste découle d'une volonté de supprimer l'individualité humaine, prise dans la différence qu'elle implique. Le propos est d'une grande précision, et c'est le début du chapitre IV, dans cette troisième partie, qui nous l'indique. Ce que l'auteur désigne comme « Les contours du socialisme » ne sont pas

bien difficiles à cerner. Les principes fondamentaux qui régissent à la fois la vie des Etats socialistes et l'idéologie des doctrines socialistes sont au nombre de quatre, le quatrième n'étant que la quintessence ou la substance des trois premiers : abolition de la propriété privée ; abolition de la famille ; hostilité envers la religion ; communauté ou égalité. Il convient de s'arrêter sur cette dernière exigence.

5. La notion d'égalité doit être comprise comme le principe fondamental dont découlent tous les autres principes socialistes. En effet, l'abolition de la propriété et celle de la famille, ne sont que des moyens d'arriver à l'égalité. Celle-ci ne doit pas s'entendre dans le sens habituel que nous donnons à ce mot, le sens d'une égalité de droits et de possibilités, égalité de chances, car il s'agit là d'une égalisation des conditions extérieures et accidentelles à l'individu, qui ne touchent pas à l'individualité de l'être humain. Lorsque l'on parle, en doctrine socialiste, d'égalité, il s'agit plus fondamentalement d'une égalité de conduite et de comportement, qui correspond elle-même à une unification, ou plus exactement à une uniformisation, des personnalités, des modes de penser et de vouloir. Ce sens tout à fait particulier, unique et spécifique, que l'on donne ici à l'égalité est le trait le plus frappant de l'idéologie socialiste. Dans la plupart des doctrines socialistes, cette notion d'égalité se rapproche en effet, au point de se confondre avec elle, de la notion d'identité. Les auteurs socialistes détaillent d'ailleurs tous avec amour l'uniformité de l'existence qui aura lieu dans l'Etat futur. Par exemple, les vêtements seront semblables et la façon de s'habiller sera identique. Dans l'île d'Utopie, les habits ont tous la même couleur. Dans la Cité du soleil, toute femme qui tente de se distinguer par le vêtement est passible de mort. Dans l'île d'Utopie, toutes les villes sont construites sur un plan unique : celui qui en connaît une les connaît toutes. Cette uniformisation des conditions de vie n'est que le reflet et le symbole de l'uniformisation du monde intérieur, de l'uniformisation des

personnalités. La notion d'égalité, au sens socialiste, « est beaucoup plus proche », souligne Chafarévitch <sup>6</sup>, « de celle admise en mathématique (quand on parle de nombres ou de triangles égaux) : il s'agit essentiellement d'identité, d'abolition des différences dans le comportement et le monde intérieur des individus qui composent la société ». La seule différence qui reste encore est la différence minimale de la matière, exigée par la discontinuité de la quantité : un homme se différencie alors d'un autre comme une feuille morte d'une autre feuille morte, et les individus en deviennent quasiment interchangeables. « On comprend mieux dès lors », continue Chafarévitch, « cette caractéristique contradictoire et à première vue énigmatique, des doctrines socialistes : elles proclament une égalité complète, la suppression de la hiérarchie existante, et, dans le même temps, une réglementation telle que celle-ci s'avère impossible sans l'exercice d'un contrôle absolu et tout-puissant de la bureaucratie, source d'une inégalité plus grande encore. Néanmoins, cette contradiction disparaît si l'on sait que les termes d'égalité et d'inégalité revêtent dans le cas présent deux sens différents. L'égalité socialiste est une identité des individualités. La hiérarchie contre laquelle lutte l'idéologie socialiste est fondée sur des qualités individuelles : hiérarchie de la naissance, de la richesse, de la culture, de l'autorité. Cela ne contredit nullement l'affirmation d'une hiérarchie de personnes intérieurement identiques, occupant simplement une position différente dans la machine sociale, exactement comme des détails identiques peuvent être disposés dans les diverses parties d'un mécanisme » <sup>7</sup>.

6. Il ressort de tout ceci que les trois composantes de l'idéal socialiste, l'abolition de la propriété privée, l'abolition de la famille, et l'égalité découlent d'un seul et même principe : l'étouffement ou la répression des différences liées à l'individualité. La répression a lieu en régime dictatorial, caractéristique d'une société totalitaire, tel jadis le régime soviétique

<sup>5</sup> L'auteur considère le gouvernement des jésuites au Paraguay comme un exemple d'étatisation socialiste (pages 164 et suivantes) et l'on n'est évidemment pas obligé de le suivre en tous points dans cette analyse.

<sup>6</sup> Chafarévitch, p. 297.

<sup>7</sup> Chafarévitch, p. 297-298.

d'un Staline, tandis que l'étouffement a lieu en régime démocratique-mondialiste, caractéristique d'une société totalisante, telle aujourd'hui la France d'un Macron ; mais, quel que soit le mode, c'est toujours la même idéologie socialiste qui reste à l'œuvre. L'un des traits essentiels de cette répression ou de cet étouffement de l'individualité est clairement visible dans la société idéale telle que nous la présentent tous les classiques de la littérature socialiste, et nous le voyons de fait mis en œuvre aussi bien dans la Russie soviétique de jadis que dans la France « En marche » d'aujourd'hui : c'est l'éducation des enfants par l'Etat, et ce dès leur plus jeune âge, idéalement, ou autant que possible, avant même qu'ils aient appris à connaître leurs parents.

7. Cependant, le constat, aussi solidement étayé soit-il, appelle une autre question. « Il ne suffit pas de dire », remarque très justement Chafarévitch dans le dernier chapitre de son livre <sup>8</sup>, « que les fondements même de l'idéologie socialiste reposent sur l'étouffement de l'individualité. Il faut encore comprendre vers quoi cette tendance entraîne l'humanité, comment elle se manifeste ». Il faut comprendre par là la raison profonde de cette volonté destructrice, répressive ou étouffante, de l'individualité. Pourquoi le socialisme veut-il venir à bout de la diversité individuelle, pour rendre l'humanité uniforme ? La thèse de Chafarévitch est que le socialisme représente non seulement un avatar ou une variante, mais encore la mise en œuvre la plus efficace du nihilisme ou du pessimisme, courant religieux et philosophique qui se donne pour but la destruction de l'humanité. Dans les différentes doctrines de ce type, ou bien la mort de l'humanité et la destruction de l'univers sont considérées comme le but souhaitable du processus mondial, ou bien le néant représente l'essence du monde, et tout ce qui est n'en est que le reflet. Le bouddhisme, caractérisé comme la doctrine des quatre vérités nobles, en

est la première et parfaite expression : 1) l'existence est souffrance ; 2) la cause de cette souffrance réside dans un vouloir absurde qui n'a ni fondement ni but ; 3) on ne peut échapper à cette existence tourmentée qu'en anéantissant tout vouloir ; 4) il faut observer les commandements moraux donnés par le Bouddha, dont l'aboutissement est le Nirvana, c'est-à-dire l'extinction complète de l'être. Le Nirvana est-il effectivement le passage dans le néant ? Là-dessus, les idées de Bouddha sont diversement interprétées. Mais il reste que, si l'on comprend le socialisme comme étant l'une des manifestations de ce désir d'autodestruction de l'humanité, c'est comprendre l'hostilité foncière qu'il nourrit à l'encontre de l'individualité, c'est également comprendre ce désir qu'il a de détruire les forces qui soutiennent et fortifient la personnalité humaine : religion, culture, famille, propriété privée, ce besoin qu'il a de réduire l'homme à l'état de rouage du mécanisme d'Etat - nous dirions aujourd'hui du mécanisme mondialiste.

8. La réflexion de Marcel De Corte (1905-1994) rejoint ici celle d'Igor Chafarévitch. Dans son livre, *Incarnation de l'homme*, paru en 1942, le philosophe belge faisait déjà état de cet amenuisement de l'individualité et dénonçait « cette entreprise de dépersonnalisation de l'homme » <sup>9</sup>, qu'il imputait au capitalisme autant qu'au socialisme - le premier n'étant d'ailleurs, aux yeux de Chafarévitch, que la variante étouffante d'une même entreprise, dont le second représente la variante répressive. « Au centre de la personnalité », écrit De Corte, « se découvre la capacité effective d'adhérence à soi-même, à sa nature concrète d'homme. [...] En d'autres termes, si la personnalité est bien ce qu'en dit Boèce : *rationalis naturae individua substantia*, elle n'est pas séparée de l'individualité matérielle et sensible, elle l'imprègne au contraire de fond en comble. Être une personne, c'est être concrètement soi-même » <sup>10</sup>. C'est être individu. Cette individualité est combattue aujourd'hui

par nos sociétés modernes, héritières du socialisme, tout autant que du capitalisme, sociétés uniformisantes, qui égalisent de plus en plus la manière de vivre, les mœurs. « Lorsque les mœurs s'égalisent, c'est qu'elles disparaissent. [...] Sans doute sont-elles homogènes dans une certaine ère géographique ou dans une certaine époque déterminées, mais cette homogénéité même inclut leur différenciation de personne à personne » <sup>11</sup>. Aujourd'hui, il n'y a guère de mœurs : « Il y a un comportement extérieur identique, impersonnel et stéréotypé, où l'on chercherait en vain une inspiration créatrice » <sup>12</sup>.

9. Dans son traité du Verbe incarné <sup>13</sup>, saint Thomas d'Aquin se demande s'il eût été convenable (car cela eût été possible) que le Fils de Dieu assumât, dans l'unité de son unique personne divine, la nature humaine de tous les hommes, la nature humaine de tous les hommes, la nature telle qu'elle est susceptible de se réaliser concrètement en chaque individu et en tous à la fois. L'humanité eût été ainsi réduite à un seul homme, condensant en lui toutes les particularités concrètes dont serait capable la nature humaine. L'un des arguments utilisés par le Docteur commun pour répondre que cela n'aurait pas été convenable est que cette assumption aurait empêché la multiplicité des individus dans la nature humaine. Cette multiplicité est en effet un bien, et songeons qu'il s'agit ici de la multiplicité des individus, des personnes humaines, comportant chacune ses propres différences distinctives, reçues sans doute pour une part de la nature grâce à l'héritage de l'atavisme, mais aussi acquises pour une autre bonne part, grâce à l'activité libre de chacun, dans le prolongement du donné initial de la nature. L'individu est ineffable et chaque saint est unique. *Stella a stella differt in claritate* dit justement saint Paul <sup>14</sup>. La diversité humaine est une richesse, qui chante la gloire de Dieu.

10. Cette diversité qui est d'abord - c'est à dire fondamentalement dans l'ordre

8 Chafarévitch, p. 307.

9 De Corte, p. 207.

10 De Corte, p. 212.

11 De Corte, p. 221-222.

12 De Corte, p. 223.

13 *Somme théologique*, tertia pars, question IV, article 5.

14 Première Epître aux Corinthiens, chapitre XV, verset 41.

de la nature - celle des personnes est aussi, et par voie de conséquence nécessaire, celle des sociétés. La diversité des sociétés prolonge inévitablement celle des personnes qui la composent. L'individualité doit se retrouver - quoique de manière différenciée - dans les unes comme dans les autres, puisque c'est en raison de la même nature que l'homme est un être individuel et un être social : la nature humaine reste toujours en tant que telle individuée, qu'il s'agisse de l'homme isolé ou de la société<sup>15</sup>. Que serait-ce alors que la « mondialisation » ? S'il s'agit du bienfait d'une meilleure communication et d'une plus grande solidarité entre les différents peuples de la terre, loin de contredire l'individualité de la nature humaine, ce mondialisme ne ferait que lui donner plus de force et plus de résistance, en respectant la diversité des nations dans l'unité d'une véritable paix mondiale. S'agirait-il plutôt de l'un des aspects de ce nihilisme signalé par Igor Chafarévitch, aboutissement normal et but du socialisme, qui tend à détruire l'humanité, en sapant toujours plus les différenciations individuelles, voulues par la nature et dans le prolongement de celle-ci ? Il serait alors à craindre que les différentes « Organisations mondiales »

se fissent les relais - ou les complices - de cette entreprise véritablement criminelle et suicidaire, pour uniformiser l'humanité et niveler les peuples, au moyen de mesures toujours désindividualisantes, qu'elles soient répressives ou étouffantes.

11. Ici comme ailleurs, l'arbre doit se juger à ses fruits. Et il appert assez clairement que la direction prise par cette mondialisation, lente mais sûre, est bien celle du phénomène socialiste décrypté par Igor Chafarévitch. Sans parler du divorce et de l'avortement, la légitimation du mariage « pour tous », avec le droit d'adoption et la PMA, la mise en pratique de la théorie du Gender, dans les comportements sociaux, en particulier dans la mode vestimentaire (les tenues unisexe), bref, tout ce qui est venu renforcer plus ou moins récemment l'égalitarisme atteste clairement le rétrécissement effectif des différences proprement individuelles. Pour être recrudescents, cet égalitarisme est un phénomène déjà ancien, récurrent au cours des siècles. Seul les naïfs ou les ignorants pourraient s'étonner d'une nouveauté - ou d'un changement de paradigme - qui n'est jamais vraiment nouvelle. Le programme dressé par le *Manifeste du parti communiste* est celui d'un modèle idéal, « qui

correspond parfaitement à celui qui, 392 ans avant Jésus-Christ, faisait déjà l'objet des moqueries d'Aristophane »<sup>16</sup>. Et ce fameux « transhumanisme », dont on nous parle tant aujourd'hui, cet au-delà de l'humanité, ne serait-il pas en fin de compte une reformulation nouvelle de l'éternel objectif du socialisme : la mort de l'humanité ? Mort de l'humanité procurée par la mort des patrimoines, par la mort de cet héritage des pères qui prolonge et maintient l'individualité, dans sa différenciation impossible à répéter.

12. L'antidote pour échapper à cette entreprise de mort reste lui aussi toujours le même : c'est, à l'exemple de l'Eglise et dans sa dépendance, le programme de la cité catholique, qui unifie les âmes tout en respectant leur individualité, cité des saints, où aucun saint n'est jamais identique à un autre. Mais aussi cité de la Chrétienté, où chaque nation si différente de toutes les autres, peut se dire en toute vérité fille de la même Eglise.

*Abbé Jean-Michel Gleize*

---

<sup>15</sup> Cf. l'article « Quel mondialisme » dans le numéro de mai 2020 du *Courrier de Rome*.

<sup>16</sup> Chafarévitch, p. 19.

## Courrier de Rome

**Responsable** : Bernard de Lacoste Lareymondie

**Mensuel - Le numéro** : 4€; **Abonnement 1 an (11 numéros)**

France 30€ - ecclésiastique 15€ - de soutien 40€, payable par chèque à l'ordre du Courrier de Rome

Étranger 50€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 60€, payable par virement

Référence bancaire : IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082 - BIC : PSST FR PPP AR

Adresse postale: BP 10156 - 78001 Versailles Cedex

E-mail : [courrierderome@wanadoo.fr](mailto:courrierderome@wanadoo.fr)

Site : [www.courrierderome.org](http://www.courrierderome.org)

Sur le site internet vous pouvez consulter gratuitement les numéros du Courrier de Rome  
mais aussi acheter nos livres et publications (expédition sous 48h, tous pays, paiement sécurisé)